





Édito

À quoi doit servir la Banque de France ?

Sommaire

Page	 Actu éco
2	Les femmes, encore et toujours discriminées Une économie encore atone
Page	La pauvreté et les inégalités : une petite amélioration statistique qui ne met pas fin à une situation inquiétante
3	
Page	2013 : les salaires nets en baisse
4	
Page	Les groupes d'entreprises, une réalité essentielle du système productif français
5	Une amélioration de la loi qui soulève pour le syndicalisme de nouveaux défis à relever
Pages	 Pôle économique
6&7	Au service des organisations Cycle éco 2015 Groupe de travail « administrateurs salariés CGT »
Page	 Analyse
7	Le passage aux 35 h : la période où l'emploi a augmenté le plus depuis 25 ans
Page	 À lire
8	Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques Repères statistiques

La nomination de François Villeroy de Galhau, récemment encore directeur général délégué de BNP Paribas, en tant que Gouverneur de la Banque de France, en remplacement de Christian Noyer dont le mandat arrive à son terme fin octobre, suscite une vive controverse.

Avec la fédération Banques et Assurances et la fédération des Finances CGT, notre organisation syndicale a alerté le Président de la République dès que cette candidature a été évoquée, en mai dernier. Il serait très choquant que la direction de la Banque de France soit confiée à une personnalité qui ne soit pas totalement indépendante, et *a fortiori* du puissant lobby bancaire. Cela pourrait constituer une forme caractérisée de conflit d'intérêts, particulièrement malvenue dans une institution comme la Banque de France, qui se réclame avec force... de son indépendance.

Nous n'avons pas vocation à émettre le moindre avis sur les compétences de M. Villeroy de Galhau, mais ce que la CGT attend du gouverneur de la Banque de France, quelle que soit la personnalité choisie pour exer-

cer cette responsabilité, c'est qu'il mette en œuvre une conception du rôle de la banque centrale conçue comme un grand service public qui respecte à la fois les intérêts du pays et des citoyens et les droits et le statut de son personnel.

Toutes les organisations syndicales de la Banque de France et la plupart de nos interlocuteurs (associations de consommateurs, travailleurs sociaux, magistrats, chefs d'entreprise, collectivités, etc.) demandent qu'elle soit plus proche de ses usagers pour mieux répondre à leurs attentes, qu'il s'agisse des particuliers pour le surendettement ou le droit au compte par exemple, des entreprises pour la médiation du crédit notamment, que nos services mettent en œuvre dans chaque département dans le cadre du suivi de l'économie, ou des collectivités pour les études sectorielles et les diagnostics financiers que nous réalisons localement.

Nous attendons aussi que le gouverneur maintienne nos implantations et étende notre présence au travers des maisons de service au public notamment, pour que nous puissions assurer les services de proximité dont la population a besoin.

Il aura également à finaliser la constitution d'un pilier public européen de fabrication des billets, intégrant papeterie, imprimerie et secteur recherche et développement de la Banque de France, que toutes les organisations syndicales veulent voir fonctionner avec du personnel exclusivement statutaire afin de garantir un service public de la monnaie utile et efficace pour les citoyens.

L'essentiel, et c'est indispensable, est que le principal dirigeant de la banque centrale française soit pleinement en position d'assurer et de garantir l'indépendance de l'autorité monétaire et de supervision vis-à-vis des banques commerciales et des marchés financiers, tout en développant l'ensemble des missions de service public qu'assume l'Institution pour que la monnaie soit au service de l'emploi et de la création de richesses dans le respect de l'environnement.

Il en va du service de l'intérêt général.

Fabienne Rouchy

Secrétaire générale du syndicat CGT de la Banque de France

Les femmes, encore et toujours discriminées

Une étude de l'Insee intitulée « Indépendants et dirigeants salariés d'entreprise : un tiers de femmes » confirme, une fois de plus, qu'en matière d'égalité femmes – hommes, il reste encore beaucoup à conquérir.

D'après l'étude, en 2012, en France, 900 000 femmes étaient indépendantes ou dirigeantes salariées d'entreprise, soit deux fois moins que les hommes. Les femmes représentent 37 % des entrepreneurs individuels, mais seulement 25 % des gérants de SARL et 17 % des dirigeants salariés de sociétés hors SARL.

Les activités de leurs entreprises se situent plus souvent dans les services aux particuliers et la santé. Elles travaillent moins souvent avec une autre personne : c'est le cas d'un cinquième

des femmes (190 000) contre un tiers des hommes (580 000).

En termes de salaire et de revenu, en moyenne, les indépendantes et dirigeantes salariées d'entreprise gagnent 31 % de moins que leurs homologues masculins. Ces écarts de revenus en défaveur des femmes sont plus prononcés dans le secteur de la santé, et parmi les gérants de SARL et les dirigeants d'entreprise salariés, en particulier dans les entreprises de 50 personnes ou plus. Ces écarts s'expliquent en partie par un taux plus élevé du temps partiel parmi la population féminine. Une femme dirigeante sur dix gagne plus de 6 050 euros par mois contre 8 450 euros pour un homme dirigeant sur dix.

Nasser Mansouri Guilani,

d'après *Insee première*, n° 1563, juillet 2015

Une économie encore atone

L'Insee a présenté le 1^{er} octobre son « point de conjoncture » traditionnel de la rentrée, intitulé : *La demande reste bien orientée, l'activité progresse par à-coups.*

Selon l'Insee, *la croissance des économies avancées est restée solide au deuxième trimestre 2015. Seule la croissance française a déçu. En revanche, l'activité a rechuté au Japon et les économies émergentes ont continué de tourner au ralenti, comme la Chine, voire sont restées en récession, notamment le Brésil et la Russie. Aux États-Unis et au Royaume-Uni, la croissance resterait soutenue par une demande privée dynamique, notamment stimulée par l'accélération du pouvoir d'achat.*

Dans la zone euro, la croissance s'élèverait progressivement (+ 0,4 % au troisième trimestre puis + 0,5 % au quatrième). Les

exportateurs bénéficient encore d'un euro nettement plus faible que l'an dernier. La consommation des ménages gagnerait en dynamisme grâce à la nouvelle baisse des prix du pétrole et à l'amélioration du marché du travail. Enfin, l'investissement des entreprises resterait notamment vigoureux en Italie et en Espagne.

En France, la baisse de la production industrielle au printemps et au début de l'été ne serait que temporaire mais affecterait encore le rythme du PIB au troisième trimestre (+ 0,2 %), avant qu'il ne s'élève au quatrième (+ 0,4 %). Cela porterait la croissance sur l'année à + 1,1 % (après + 0,2 % en 2014). La consommation des ménages retrouverait une croissance. En revanche, leur investissement en logement continuerait de reculer. L'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre : les

conditions de financement se sont améliorées, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politique monétaire. Surtout, leurs perspectives de demande se dégagent, à l'exception notable de la construction.

Selon l'Insee, le regain de l'activité entraînerait celui de l'emploi, par ailleurs favorisé par le CICE et le Pacte de responsabilité, et par les contrats aidés.

Deux aléas principaux sont associés à ce scénario : a) le ralentissement des pays émergents pourrait peser plus fortement que prévu ; b) du côté des entreprises françaises, l'activité industrielle a déçu depuis le printemps ; l'activité pourrait décevoir de nouveau, ou bien par contre-coup accélérer plus franchement que prévu.

Quelques commentaires

L'investissement ne joue plus le rôle moteur ni même accélérateur. La « formation brute de capital fixe » ne fait que suivre la demande, dont la consommation constitue la composante principale. Or, le CICE et le pacte dit de « responsabilité et de solidarité » n'ont pas eu les effets escomptés sur l'investissement.

Quant à la consommation liée au gain de pouvoir d'achat dans le passé

récent, il faut rappeler que ce dernier reste très modéré et surtout imputable à la baisse des prix du pétrole. En outre, les salaires ne progresseraient plus, selon l'Insee, que de 0,2 % par trimestre fin 2015, face à une inflation de +0,3 % par trimestre. Dans ces conditions, sauf à compter sur une nouvelle baisse des matières premières ou sur une hypothétique baisse du taux d'épargne, la consommation ne pourra pas continuer à soutenir la croissance et l'emploi ou à stimuler l'investissement.

S'agissant de la zone euro, il faut préciser que la croissance reste modeste : le PIB et ses composantes croissent à un rythme légèrement supérieur à 1,5 % l'an. La contribution du commerce extérieur en volume est neutre (importations et exportations augmentent de 5 %). Le dynamisme apparent en Espagne et en Italie fait suite à une conjoncture très déprimée et constitue plutôt un rattrapage partiel.

Il convient aussi de souligner qu'en zone euro, et en France, la conjonction de facteurs très favorables (baisse de l'euro et du prix des matières premières ainsi que la politique monétaire accommodante) aurait dû en principe conduire à une reprise beaucoup plus franche.

Les à-coups de la conjoncture sont en bonne partie imputables aux mouvements de stocks, particulièrement accusés au premier semestre en France. Les livraisons de matériel aéronautique et naval semblent y jouer un rôle prépondérant.

Les aides massives en direction des entreprises privées ont surtout eu pour effet la remontée des taux de marge et, subsidiairement, un décollage spectaculaire du taux d'autofinancement : de 72,1 % au premier trimestre 2014, il remonterait à 89,1 % fin 2015, soit un gain de 17 points en moins de deux ans ! Par conséquent, les revenus de la propriété et de l'entreprise perçus par les ménages fortunés auront repris leur croissance en 2015.

Les perspectives de l'emploi sont moins sombres que dans le passé, mais sont loin de susciter l'enthousiasme. L'emploi marchand progresserait de 41 000 postes en 2015 (après une chute de 63 000 en 2014). Et c'est encore une fois grâce aux emplois non marchands (+ 55 000 dont 35 000 emplois aidés) que le chômage serait stabilisé (seulement stabilisé) à la fin de 2015.

Alain Gély

La pauvreté et les inégalités : une petite amélioration statistique qui ne met pas fin à une situation inquiétante

Selon les dernières données publiées par l'Insee (*Insee Première*, n° 1566 - septembre 2015), en 2013, en France métropolitaine, 8,6 millions de personnes, soit 14 % de la population (contre 14,3 % en 2012 ; un léger recul donc) sont pauvres. Sont considérées comme pauvres les personnes vivant, en 2013, avec moins de 1 000 euros par mois,

soit un revenu inférieur à 60 % du revenu médian (c'est la définition du « seuil de pauvreté à 60 % » qui est la référence de l'Union européenne en la matière).

À titre indicatif, en 2013, pour une personne seule, le socle du revenu de solidarité active (RSA) était de 483 euros au 1^{er} janvier, puis 493 euros

au 1^{er} septembre, et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) de 787 euros (au 1^{er} avril).

Il faut préciser que le cumul des prestations permet de sortir certains ménages de la pauvreté. Ainsi, en 2013, 64,3 % des ménages bénéficiaires du RSA socle vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Le chiffre

correspondant pour les ménages qui percevaient le minimum vieillesse était de 45,7 %.

La moitié des personnes pauvres vit avec moins de 802 euros par mois en 2013. C'est ce qu'on appelle le « niveau de vie médian », qui est en légère hausse par rapport à 2012 (788 euros). Cette légère amélioration s'explique en partie par la revalorisation de certaines prestations destinées aux plus modestes : le RSA et l'allocation logement.

Après deux années consécutives de baisse, le taux de pauvreté des retraités augmente et atteint 7,9% (contre 7,7% en 2012). En effet, la revalorisation de l'ASPA pour une personne seule a été moindre que les années précédentes (+ 1,2% au 1^{er} avril 2013 contre + 4,7% en 2011 et 2012).

En 2013, en France métropolitaine, la moitié de la population vit avec moins de 1 667 euros par mois, soit 20 000 euros par an (« niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage »). À titre d'exemple, pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspond à un revenu disponible de 3 500 euros par mois (soit 42 000 euros par an).

Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 864 euros par mois, soit 10 730 euros par an. Les 10% les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 200 euros par an, soit 3,5 fois plus que les 10 % les plus pauvres. Néanmoins, en 2103, on assiste à un léger recul des inégalités : le niveau de vie est en hausse dans le bas de l'échelle et diminue dans le haut.

Ces données corroborent celles publiées auparavant par le Centre d'observation de la société ⁽¹⁾ selon lesquelles, en considérant le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian, le nombre de travailleurs pauvres est passé de 913 000 à 1,07 million entre 2002 et 2012 (+ 17 %).

Le Centre relève que le Smic protège les salariés de la pauvreté.

L'augmentation de la pauvreté des travailleurs résulte de deux facteurs principaux : le développement du temps partiel et le morcellement de périodes d'activité sur l'année.

Selon le Centre, le revenu de solidarité active (RSA) mis en place en 2009 avec l'objectif affiché de lutter contre la pauvreté laborieuse, n'a guère modifié la situation.

nmg

(1) http://www.observationsociete.fr/le-nombre-de-travailleurs-pauvres-progresse#footnote1_qtpk8qe

2013 : les salaires nets en baisse

Dans un contexte de dégradation de la situation de l'emploi, défalqué de l'inflation, le salaire mensuel en équivalent temps plein (EQTP) dans le secteur privé ou dans les entreprises publiques recule de 0,3% en 2013 par rapport à 2012, soit à peu près autant qu'entre 2011 et 2012 (-0,4%).

La baisse des salaires nets concerne particulièrement la moitié basse de l'échelle salariale ; ils sont stables dans la moitié haute, hormis pour les 10 % des salaires les plus élevés qui voient aussi leur salaire reculer.

En euros courants, c'est-à-dire sans tenir compte de la hausse des prix, entre 2012 et 2013, le salaire net moyen a augmenté de 0,6%, après + 1,6% entre 2011 et 2012.

En 2013, le salaire mensuel en équivalent temps plein (EQTP) dans le secteur privé ou dans les entreprises publiques est, en moyenne, de 2 912 euros bruts et de 2 202 euros nets.

La moitié de ces salariés gagne moins de 1 772 euros nets par mois (salaire net médian).

L'écart de salaire en EQTP entre femmes et hommes se réduit légèr-

ment, mais les femmes gagnent encore 19 % de moins que les hommes en moyenne ; à secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle et conditions d'emploi (temps complet ou temps partiel) donnés, cet écart est légèrement inférieur à 10%. Il faut cependant préciser que ces chiffres ne tiennent pas compte d'un ensemble de facteurs et notamment du taux plus élevé de temps partiel subi parmi les femmes. En tenant compte de ces facteurs, l'écart est de 25 % (cf. l'ouvrage de Rachel Silvera, *Un quart de moins*).

nmg

Les groupes d'entreprises, une réalité essentielle du système productif français

Deux études récentes permettent, de nouveau, de souligner la place prépondérante des groupes dans le tissu productif français, réalité occultée dans la plupart des débats actuels (réforme du Code du travail, aides publiques aux entreprises, relance de l'investissement, etc.) qui se réfèrent au « modèle entrepreneurial » cher au Medef.

Dans *Le chiffre du commerce extérieur* (n° 57, mai 2015), la Direction générale des douanes et droits indirects indique ainsi qu'« au cours des dix der-

nières années, le poids des groupes dans les échanges de la France s'est encore accru. S'ils représentent toujours environ la moitié des exportateurs, ils réalisent désormais 99 % des exportations, contre 96,5 % en 2004 ».

Dans *Insee Focus* (n° 32, juillet 2015), l'Insee révèle, quant à lui, que sur les 183 milliards d'euros investis dans des actifs corporels – c'est-à-dire dans les équipements, bâtiments et autres actifs physiques – au niveau national en 2012, 84 % étaient le fait d'entreprises appartenant à un groupe...

Autre enseignement : le poids non négligeable de l'État « par l'intermédiaire des entreprises dont il est actionnaire majoritaire : celles-ci pèsent pour près de 30 milliards, notamment grâce à EDF, la SNCF ou la RATP ».

Les analyses sectorielles proposées par ces deux publications sont convergentes.

Fabrice Pruvost

Une amélioration de la loi qui soulève pour le syndicalisme de nouveaux défis à relever

Dans la foulée de la loi dite de « sécurisation de l'emploi » qui prévoyait la présence des administrateurs salariés dans les conseils d'administration des entreprises de plus de 5 000 salariés, la loi Rebsamen, dans ses articles 10 et 11, étend aux sociétés qui emploient au moins 1 000 salariés dans la société et ses filiales directes ou indirectes (ou 5 000 salariés lorsque la société et ses filiales ont leur siège social sur le territoire français et à l'étranger) l'obligation d'intégrer dans leur conseil d'administration (ou conseil de surveillance) un ou plusieurs administrateurs représentant les salariés.

À ce stade, le nombre de sociétés concernées par ce nouveau dispositif ne peut être calculé exactement, l'INSEE ne retenant pas le seuil de 1 000 salariés dans ses analyses des caracté-

ristiques des entreprises. Une première approximation permet d'évaluer entre 700 et 900 le nombre de sociétés nouvellement concernées par cette obligation.

Le calendrier défini par la loi fixe au deuxième semestre 2018 au plus tard l'entrée en fonction des nouveaux administrateurs (ou membres du conseil de surveillance) représentant les salariés. Mais leur mode de désignation devra être approuvé par les assemblées générales durant le premier semestre 2018 (« dans les six mois suivant la clôture de l'exercice 2017 »).

Ce calendrier laisse la possibilité à la CGT de s'organiser pour faire face à ce changement d'importance dans la possibilité pour les travailleurs d'intervenir dans la gestion de leur entreprise. En effet, pour préparer ces

désignations, il est nécessaire pour les fédérations concernées de :

- contacter et sensibiliser les syndicats des entreprises concernées;
- trouver des candidats (en respectant les règles de parité rappelées par la loi);
- négocier avec la direction le mode de désignation des administrateurs, l'élection étant bien entendu le mode à obtenir.

Après l'élection, il reviendra également à la CGT de former, d'encadrer et de soutenir ces administrateurs dans l'exercice de leur activité.

Étienne Wallaert

Pôle économique **au service des organisations**

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

Cycle éco 2015

La deuxième session du Cycle éco 2015 s'est déroulée à Courcelle les 7 et 8 septembre.

Elle s'est ouverte le lundi matin sur une intervention de Nasser Mansouri Guilani sur le coût du capital et notre riposte syndicale. Cette séance a été l'occasion de revenir sur les causes de la crise systémique que connaît le capitalisme, sur la financiarisation de l'économie et des choix opérés, d'approfondir la réflexion sur les solutions proposées. Pour cela, il faut établir un nouveau mode de développement économique et social, un nouveau mode de développement pour le progrès social (*cf.* développement humain durable), par l'amélioration des conditions de création des richesses, et un autre partage de celles-ci. Il faut également valoriser le travail. Valoriser le travail, c'est aussi développer et renforcer le potentiel productif du pays (industrie articulée aux services de qualité) pour empêcher la dérive dans la financiarisation. La campagne du coût du capital s'inscrit dans la démarche globale de la CGT pour valoriser le travail. Cela nécessite également un État stratège au service du progrès social, au service d'un développement humain durable avec une cohérence des choix politiques.

La deuxième séance animée par Denis Durand a porté sur l'intervention des salariés dans la gestion des entreprises, et les lieux où la pratiquer, la nécessité de définir de nouveaux critères de gestion autour de la notion de Valeur ajoutée disponible (VAD) après les prélèvements pour les profits, l'amortissement et l'investissement, la Valeur ajoutée disponible nécessaire (VADn) pour respecter les normes salariales et sociales en vigueur, la Valeur ajoutée disponible supplémentaire (VADs) pour augmenter les salaires, afin de réorienter l'économie vers la satisfaction des besoins et non vers la rentabilité financière.

La troisième séance fut animée par Nadia Salhi, membre de la Commission exécutive confédérale et animatrice de la Commission politique industrielle, sur le thème du développement du système productif et des enjeux de la ré-industrialisation. Cela a été l'occasion d'insister sur le rôle de l'industrie dans le développement économique. Après avoir dressé le bilan du recul de l'industrie en France, le débat a porté sur les solutions portées par la CGT pour sortir de ce cercle vicieux. Ces solutions passent par la revalorisation du travail, l'accroissement de l'effort de recherche et des investissements productifs, la structuration de filières industrielles, une autre mobilisation du financement, plus de démocratie sociale et des droits nouveaux pour les salariés.

Nadia a également abordé les questions de l'usine de demain et de l'industrie du futur, les projets en cours, les répercussions et les bouleversements que cela pourrait entraîner sur le salariat ainsi que les pistes à explorer pour avoir une industrie moderne répondant aux besoins des populations, dans le respect des droits des salariés.

Cette session a été l'occasion d'échanges riches et nombreux, au-delà des constats, sur les actions à mettre en œuvre pour aller au contact des salariés pour construire avec eux des alternatives crédibles permettant la mobilisation de tous pour changer le mode de gestion des entreprises.

La dernière session du cycle éco se déroulera en novembre.

Jean-François Soury - Didier Lassauzay

Groupe de travail « administrateurs salariés CGT »

Lors de sa réunion du 17 septembre, le groupe de travail des administrateurs salariés CGT a travaillé sur les points suivants :

- les conséquences de la loi Rebsamen qui a abaissé à 1 000 salariés (5 000 pour les sociétés internationales) le seuil à partir duquel les groupes doivent intégrer dans leur conseil d'administration des

administrateurs représentant les salariés. Ce changement concerne plusieurs centaines d'entreprises et représente un très fort enjeu pour les syndicats et fédérations concernés, qui devront trouver et former

.../...

.../...

des candidats pour cette nouvelle fonction, négocier avec les directions le mode de désignation de ces administrateurs et réfléchir à l'intégration de ces nouveaux administrateurs dans leur fonctionnement interne ;

- l'importance croissante des salariés actionnaires : 3,5 millions de salariés détiennent en moyenne près de 4% de leur entreprise. Les fonds d'actionariat salarié gèrent 43 milliards d'€ sur un total de 110 milliards d'€ d'épargne salariale. Le rôle dominant joué par les FCPE dans la gestion de cette somme, et donc le lien entre actionariat salarié, accords d'intéressement et de participation et épargne salariale, rendent impossible localement pour la CGT de s'en désintéresser, malgré les aspects négatifs de ces formes de rémunération et de propriété collective ;
- la formation des administrateurs : un stage de prise de mandat pour les nouveaux administrateurs aura lieu à Courcelle du 2 au 4 novembre et un stage de « formation approfondie » est prévu au premier semestre 2015 portant sur les « Alternatives aux critères de gestion et de financements actuels des entreprises publiques et privées » ;
- la charte des administrateurs salariés CGT : elle présente le point de vue de la CGT sur le rôle des administrateurs salariés et ses principales revendications pour renforcer les possibilités d'intervention dans la gestion permises par cette fonction. Elle doit maintenant être validée par la Confédération.

EW

Le passage aux 35 h : la période où l'emploi a augmenté le plus depuis 25 ans

Les variations de l'emploi, à la hausse ou à la baisse, dépendent d'un ensemble de facteurs et notamment du taux de croissance économique. Ce dernier dépend lui-même des facteurs comme l'emploi, le pouvoir d'achat, la consommation, l'investissement, etc.

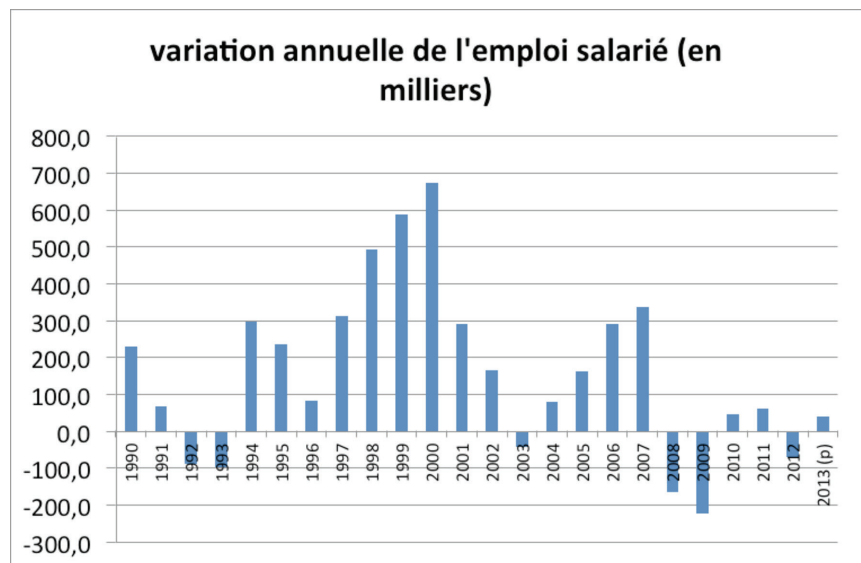
Sur les 25 dernières années, l'emploi a particulièrement augmenté pendant deux périodes : entre 1997 et 2000 et entre 2004 et 2007. Le taux de croissance du PIB était en moyenne de 3,3 % entre 1997-2000 et de 2,3 % entre 2004-2007. Pendant la première période, l'emploi total a augmenté de

1,9 million et l'emploi salarié de 2,07 millions, soit deux fois plus que pendant la seconde période (respectivement de 0,98 et de 0,87 million).

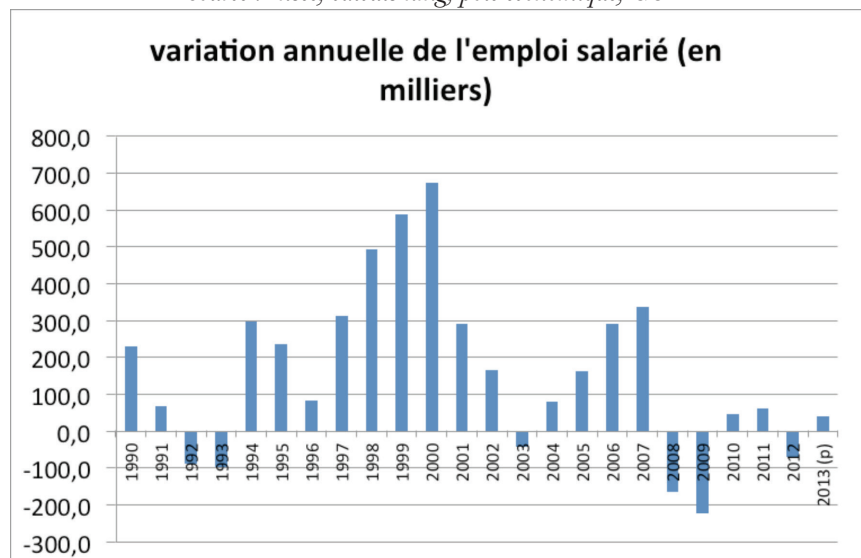
On ne peut pas expliquer cette différence par la seule différence du taux de croissance du PIB pendant ces deux périodes (1 % de différence). L'explication se trouve bien dans le passage aux 35h.

Les deux graphiques suivants mettent en évidence l'effet incontestablement positif du passage aux 35h sur l'emploi.

nmg



Source : Insee, calculs nmg, pôle économique, CGT



Source : Insee, calculs nmg, pôle économique, CGT

Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques

Avis et rapport du Conseil économique, social et environnemental

Adopté à l'unanimité de 195 voix, cet avis et le rapport qui l'accompagne expliquent en quoi l'évaluation des politiques publiques est un élément central de la vie démocratique, un outil pour améliorer les politiques publiques, pour rendre compte aux citoyens de ce que font l'État, les collectivités et les organismes publics ; un outil donc pour restaurer la confiance dans le politique.

L'avis énumère cinq obstacles devant la promotion d'une culture de l'évaluation :

1. le sens qu'il faut donner à l'évaluation : l'évaluation ne vise pas *a priori* à faire des économies ;
2. la temporalité de l'évaluation : idéalement, une évaluation doit comporter trois phases : avant, pendant et à la fin de la politique concernée. Dans la réalité, l'agenda politique et le calendrier de l'évaluation ne coïncident pas et les décisions politiques sont prises, parfois, sans attendre la fin de l'évaluation ;
3. les indicateurs : les indicateurs, ce sont les données synthétiques qui informent sur un sujet. Leur construction est donc un enjeu important. Les données statistiques sont certes importantes, mais à force d'insister trop sur les chiffres, on risque d'oublier que derrière les chiffres, il y a des êtres humains, il y a des attentes à satisfaire ;
4. l'objectivité et l'impartialité du processus évaluatif : comme pour la justice, le processus évaluatif doit être objectif et impartial, sauf qu'en la matière, on porte une appréciation et non un jugement sur une politique publique ;
5. la traduction des conclusions de l'évaluation dans la décision politique : parfois, les responsables politiques sont perplexes lorsqu'il s'agit de tirer les enseignements de l'évaluation.

L'avis et le rapport montrent que l'évaluation des politiques publiques est bien distincte du contrôle, de l'audit, de la réforme de l'État et de l'évaluation individuelle des agents des administrations. La confusion entre ces exercices est source de méfiance vis-à-vis du concept même d'évaluation.

L'avis propose trois séries de recommandations pour accroître la crédibilité et la légitimité de l'évaluation et pour améliorer les pratiques évaluatives. Il montre aussi que le CESE et les CESER qui rassemblent les différentes composantes de notre société ont un rôle important à jouer pour enrichir les pratiques évaluatives et développer une culture de l'évaluation des politiques publiques.

L'avis et le rapport peuvent être téléchargés sur le site internet du CESE :

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2015/2015_22_politiques_publicques.pdf

Repères statistiques

Salaires

- > **Salaires net médian** en équivalent temps plein (en 2012) :
 - ensemble : 1 772 €
 - femmes : 1 619 €
 - hommes : 1 882 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 256 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

- > **Écart de salaire femmes/hommes** : 19% en équivalent temps plein (F : 1 934 € ; H : 2 389 €). 27% en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel
- > **Smic mensuel net** : 1 136,72 € (7,53€ l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 457,52€ (9,61€ l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 288€ en 2012 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 524,16 € pour une personne seule, 786,24 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 763 500 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Emploi salarié** : 22 868 000 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 746 900 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 813 100 (France métropolitaine, en 2013)
- > **Sous-emploi salarié (au sens du BIT)** : 1 552 500 (France métropolitaine, en 2013)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 132 Mds € en 2014
- > **Consommation des ménages** : 1 139 Mds € en 2014
- > **Investissement des entreprises** : 248 Mds € en 2014
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 179 Mds € en 2014
- > **Budget de l'État** (révisé 2014) : 374,6 Mds € en 2014 dont intérêts de la dette : 44,9 Mds €
- > **Recettes de l'État** (révisé 2014) : 287,3 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 68,9 Mds € en 2014
 - **Impôt sur les sociétés** : 35,4 Mds € en 2014
 - **TVA** : 137,8 Mds € en 2014
- > **Exportations** : 436,6 Mds € en 2014
- > **Importations** : 490,8 Mds € en 2014
- > **Solde du commerce extérieur** : - 54,2 Mds €